

REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 octobre 2025

Collectivité :



Nombre de conseillers
En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12

Délibération 2025-37

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre, le Conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire. Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GAUCHER Alain, Madame DAGUIER Carole, Monsieur JOUANNEAU Olivier, Madame BANTQUIN Sophie, Monsieur CHALON Bernard, Madame DEGRIS Monique, Monsieur FAUGERE Francis, Monsieur GENTER Aubin, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur HENRY Christophe et Madame LIEGEOIS Isabelle.

Absents sans pouvoir : Madame BENVENUTI Claire, Monsieur CAILLE Francis, Madame CONTIGNON Aline, Monsieur LANOIS Vincent, Madame MARCHETTI Sabine, Madame PAUL Delphine et Madame Nathalie THIRY.

Secrétaire de séance : Madame Sophie BANTQUIN

Date de convocation : 8 octobre 2025

Objet : avis sur la demande d'autorisation environnementale projet éolien de l'Oiselière-communes de DEMANGE-BAUDIGNÉCOURT, BOVÉE-SUR-BARBOURE et MAUVAGES

Par courrier en date du 16 septembre 2025, M. le Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale du projet éolien de l'Oiselière déposée par l'entreprise TOTAL ENERGIES au regard des obligations dressées par l'article R181-18 du Code de l'environnement.

Le projet, dans un périmètre de 6 km de Void-Vacon est en phase de sollicitation de l'autorisation environnementale. Le résumé non technique de l'impact environnemental du projet a été transmis aux membres du Conseil Municipal lors de la convocation à la présente réunion.

Parallèlement, le public est consulté entre le 15 octobre 2025 et le 15 janvier 2026 ; la commune a procédé à l'affichage de cette consultation à compter du 26 septembre 2025.

Le projet consiste en l'installation de 5 aérogénérateurs pour une puissance de 11 MW maximum. Deux postes de livraison sont également prévus sur la commune de Mauvages, au Nord-est du projet et en bordure de la D194.

Après délibération, **le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres, s'abstient** sur la demande d'autorisation environnementale du projet éolien de l'Oiselière sur le territoire des communes de DEMANGE-BAUDIGNÉCOURT, BOVÉE-SUR-BARBOURE et MAUVAGES.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus

Votants : 12

Pour : 2

Contre : 0

Abstention : 10

Le Maire,
Sylvie ROCHON



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de COMMERCY

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-10-17(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: VOID VACON - commune

N° de SIREN: 215505736

Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB_2025_37

Objet acte: Avis sur la demande d'autorisation environnementale du projet éolien de l'Oiselière sur les territoires des communes de Demange-Baudignécourt, Mauvages et Bovée-sur-Barboure

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.8-Environnement

Identifiant Acte: 055-215505736-20251015-DELIB_2025_37-DE

Rapport d'erreur(s):